

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre monsieur le maire de la commune de Villaz d'une part et d'autre part
_____ qui sollicite l'autorisation d'utiliser le local désigné
au point 1 suivant, du _____ à _____ heures
jusqu'au _____ à _____ heures
en vu d'organiser _____

1) Désignation des locaux utilisés

- Salle des fêtes option « salle de sports » pour le couchage des enfants O/N
- Salle du « foyer de la Fillière »
- Autre: _____

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après utilisation, ainsi que tout le matériel mis à sa disposition. L'organisateur s'engage à procéder à une visite et un état des lieux avant et après utilisation, en compagnie de l'employé communal habilité, qui lui remettra les clés. Pour cela, il devra contacter:

- monsieur Mathieu Duport Rosand au 06.62.41.26.06
- autre: _____

2) Nombre de participants: _____

3) Conditions de paiement

La somme de _____ €, correspondant à des arrhes d'un montant de 50 % du prix de la location, doit être réglée lors de la signature de la présente convention au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du trésor public.

Le solde, d'un montant de _____ €, devra être versé dans les mêmes conditions, à la restitution des clés.

4) Règlement

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement annexé à la présente convention.

5) Mesures de sécurité

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement et le principe de fonctionnement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des sorties de secours.

6) Clés

Les clés ont été remises à _____ le _____
Elles seront restituées le _____

Fait à Villaz, le _____

Pour le maire de Villaz

L'organisateur